

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 OCTOBRE 2015 A 19H30

Étaient présent : M. BOUTHEMY André- Maire, BOUVIER Michel, DELAHAIE Medhy, BUSSON Françoise, NIEZ Sophie, DELALANDE Bruno, GEFFRAULT Fernand, JEULAND Stéphane, BARON Rémi, GRANDGIRARD Pascal, DROUILLE Jérôme

Étaient absents : GENOUEL Angélique, MARTIN Yannick

Secrétaire de séance : BARON Rémi

Monsieur le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions, en l'absence de remarques, le compte rendu est approuvé.

1. Accessibilité

- Approbation du dossier d'Ad'AP

Michel BOUVIER explique qu'un groupe de travail s'est constitué pour réaliser le diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux avant de déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). La demande de prorogation a été déposée pour quelques bâtiments (mairie, bibliothèque, WC publics).

Michel BOUVIER informe le conseil de l'état des lieux des bâtiments et du domaine public. Il est constaté que certains travaux pourront être faits par nos agents communaux (pose de la signalétique, marquage des places réservées...), le coût est estimé à 4600 euros pour l'achat des fournitures. D'autres travaux devront être réalisés par des entreprises:

- accès Mairie (entrée principale) pose d'une rampe d'accès, concertation et devis en cours.
- Terrain de foot : WC à mettre aux normes PMR, réaménagement de l'entrée du terrain, pente à mettre aux normes, création d'une place réservée.
- WC public (parking Mairie) mettre aux normes.

Après délibération, le conseil donne autorise le Maire à déposer le dossier d'Ad'AP.

2. Travaux

- Bibliothèque

N'étant plus attractive et ne répondant plus à la demande actuelle (école, TAP, Mise aux normes d'Ad'AP...) des travaux d'agrandissement et de mise en conformité s'imposent.

Après débat, le conseil donne son accord pour mandater trois ou quatre architectes pour réaliser un avant projet et présenter une estimation des coûts des travaux.

- Permis d'aménager de la zone d'activité

Mr le Maire fait lecture des coûts estimatifs d'avant projet :

rue des Lavandières (aménagements) 100 275 euros H.T hors éclairage public et modification du coffret électrique.

zone d'activités (aménagements) 316 575 euros H.T

Après de longues discussions où chacun des élus a pu s'exprimer, il apparaît que le prix à la revente des terrains pourrait être entre 15 euros et 17 euros le m². Le coût estimé pour la commune serait de 130 000 euros à 150 000 euros. Suite aux débats, s'en est suivi un vote : pour ou contre le dépôt du permis d'aménager de la zone d'activités.

Résultats du vote :

11 votants :

7 voix pour

3 voix contre

1 abstention.

Le permis d'aménager de la zone d'activités va être déposé.

- Dossier de consultation des Vallons

Le coût des travaux de viabilisation des terrains est estimé à 268 845 euros H.T.

Le Maître d'œuvre a fait des propositions pour le revêtement du parking central :

- Mélange terre/pierre à 28€ht le m²
- Enrobé grenailé à 35€ ht le m²
- Pavé drainant à 70€ ht le m²
- Pavé pré-engazonné à 80^e ht le m²

Suite aux propositions, le choix d'un enrobé drainant a été fait. Pour l'assainissement, un poste de relevage sera nécessaire car la pente est trop faible.

- Indemnisation du fermier des Vallons

Pour la résiliation du bail rural, des indemnités sont dues au fermier, un premier calcul a été fait selon le barème de la chambre d'agriculture. L'indemnité versée au fermier est estimée à 6469 euros.

3. Intercommunalité

- Modification des statuts de Vitré communauté

La communauté d'agglomération a pris la compétence tourisme, il convient donc de modifier les statuts.

Après lecture des nouveaux statuts par Mr le Maire : le conseil donne un avis favorable.

4. Modification simplifiée du PLU

- Résultat de la mise à disposition du dossier au public

Monsieur le Maire rappelle qu'une procédure de modification simplifiée du PLU est en cours, cette modification porte sur la suppression d'emplacements réservés et sur les règles d'implantation de bâtiments.

Mr le Maire informe le conseil que personne ne s'étant manifesté, on peut passer à la phase d'approbation.

- Approbation de la procédure

Le conseil valide et approuve de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Questions diverses

- Commissions communales à compléter

Suite aux départs de Laurent FOURRAGE et Coraline BOULLERY, il faut renforcer certaines commissions municipales et procéder à la nomination de délégués dans différentes instances.

Commission d'appel d'offres : suppléant BUSSON Françoise

Commission vie associative : GRANDGIRARD Pascal

Commission finances : DELALANDE Bruno

Plan énergie climat : DROUILLE Jérôme → titulaire

BOUVIER Michel → suppléant

Syndicats des eaux : BUSSON Françoise → titulaire

DROUILLE Jérôme → titulaire

- Décoration de Noël et vœux du Maire

La pose des décorations de Noël se fera la première semaine de Décembre (S.49).

La date retenue pour les vœux du Maire est le Dimanche 10 janvier.

- Demande d'utilisation de la salle de sport

L'association (les trois Raquettes) de BAIS demande à louer la salle de sport, les samedis et dimanches matin (saison 2015 -2016). La salle étant libre, le Conseil Municipal donne son accord et décide d'un tarif de location de 15 euros par week-end.

- Point sur les TAP

L'État remettant en cause le financement des TAP dans les écoles privées (celles qui ont opté pour la mise en place des TAP sur une demi-journée comme l'autorisait la Loi Hamon) un débat est en cours actuellement entre l'inspecteur d'académie, les sénateurs et l'association des Maires.

Madame Tiriau ne pouvant plus assurer les 4 heures par semaine qu'elle effectuait pour les TAP en raison d'un surcroît de travail à la mairie, Françoise BUSSON nous fait part des difficultés pour trouver une personne pour la remplacer.

- Point sur le logiciel Mairie

L'ancien fournisseur CIL Logiciels ayant vendu son affaire à COSOLUCE, un nouveau contrat va être signé avec ce fournisseur, il s'agira désormais d'un abonnement annuel qui s'élèvera à 1 228 euros TTC abonnement et service – assistance. La migration des données de CIL vers COSOLUCE et la formation pour l'utilisation de cette nouvelle plateforme est de 1617 euros ttc.

- Courrier aux habitants des lotissements

Le projet de courrier (taille des haies etc...) est approuvé et validé par le conseil. Il sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants des lotissements.

- Indemnités du percepteur

Il est décidé de maintenir son indemnité (elle a été réduite de 50 % l'année dernière)

- Réunion du Conseil Municipal

La décision a été prise de faire la réunion du Conseil Municipal le 3eme Jeudi du mois en remplacement du 1^{er} Jeudi car souvent des dossiers ont à rendre en fin de mois et sont donc vus avec retard par les élus.

Monsieur Lambert de la SAVE-SAI propose aux conseillers municipaux de découvrir le site des Guichardières.

Fernand Geffrault fait un point sur la pollution du ruisseau de la Bicheptière, celle-ci proviendrait des déversements privés et des effluents des collectivités voisines.

Fernand Geffrault et Françoise Busson ont commencé un travail sur les chemins communaux de façon à pouvoir proposer des itinéraires de promenade.

Prochaine réunion le 19 novembre 19 heures 30

La séance est levée à 22 heures 50